REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT Arrondissement de Béziers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE **CAZOULS-LES-BEZIERS**

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

N° 182/2023/9.2

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 18 heures,

Date convocation: 08/12/2023

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le

lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents:

Mmes AFFRE, BERLOU, CHAVARDEZ, COUDERC, GAIRE, GUARDIA, FORNET.

ROUQUET-TAFANI, SINIBALDI N., TUCA

MM VIDAL, BACCOU, DAMBLEMONT, DUFILS, DUPUY, FERREIRA, GRIVEAU.

LAMIEL, MARIN, MARTIN, MONINO, SENAL, SINIBLADI F.

Absents - Excusés :

Mme BOFFA, M. PEGURET

Procurations:

Mme ROUX à Mme BERLOU, M. GUILLEMET à M. VIDAL

Elus en exercice: 27

Objet : convention de chasse entre le Conseil Départemental de l'Hérault et la Commune

Présents:

23 de Cazouls-Lès-Béziers.

Absents: Procurations:

2 2 Secrétaire de séance : Marcelle COUDERC

Votants:

25

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le Département de l'Hérault a accordé à la commune les droits de chasse sur les parcelles départementales sises sur la Commune de Cazouls-Lès-Béziers.

Une convention entre les deux structures a été établie afin de fixer les conditions selon lesquelles le Département de l'Hérault consent à accorder à la Commune de Cazouls-Lès-Béziers, qui les accepte, des droits de chasse sur les terrains dont elle est propriétaire, situés au lieu-dit « Plaine de Mus », « Mouchères et travers », « Sevignac-le-Haut », « Plaine de Savignac ». « Moulin Trinquats », dont la liste détaillée figure dans ladite convention.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer ladite convention pour la saison 2023/2024.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par 25 voix pour,

- APPROUVE la convention de chasse entre le Conseil Départemental de l'Hérault et la Commune de Cazouls-Lès-Béziers, pour la saison 2023-2024.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en administrative (Art 1 - A 16).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.

Transmis au représentant de l'Etat, le 20 DECEMBRE 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe VIDAL/Herant

La Secrétaire de séance

Marcelle GOL

RECU EN PREFECTURE le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.co

9_DE-034-213400690-20231214-DEL_182_2